

|   |  |   |
|---|--|---|
| Référence cartographie des emplois  | Correspondance UCANSS  |   |
| CMP – 80 - A  | 1701 - 1703  |   |
| Corps : IASS HC   | Niveau : 7   |   |
| Cotation Groupe RIFSEEP : 2   | Corps des inspecteurs  |   |
| <b>Intitulé du poste</b>  |  |   |
| <b>Responsable du pôle contractualisation</b>   |  |   |
| <b>Intitulé de l'emploi</b>   |  |   |
| Responsable de pôle   |  |   |
| Création  | Remplacement   | x |
| Structure   | Siège  |   |
| Direction de rattachement   | Direction des coopérations territoriales et de la performance (DCTP) |   |
| Direction adjointe  | Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie                      |   |
| <b>Contexte</b>   |  |   |
| <p><b>L'Agence régionale de santé</b> a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence. Elle favorise les innovations en santé à l'appui d'un département rattaché à la Direction générale.</p>  |  |   |
| <p><b>La Direction des coopérations territoriales et de la performance (DCTP)</b> est chargée de porter deux objectifs structurants et complémentaires de la stratégie régionale, et de coordonner les actions de mise en œuvre dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre des programmes de transformation de l'offre de soins : amélioration et adéquation des organisations et des prises en charges, pertinence des soins et des prescriptions, développement des alternatives à l'hospitalisation dans le cadre du virage ambulatoire, innovations organisationnelles et restructurations, efficacité et performance du système de santé.</li> <li>• le développement des coopérations et des mutualisations dans le champ sanitaire (tout particulièrement la mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoire - GHT) et dans le champ médico-social.</li> </ul> <p>Elle s'organise en trois Directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie</li> <li>- Direction adjointe Coopérations et Professions de Santé et des Cadres en Etablissements</li> <li>- Direction adjointe Financement et Performance du Système de Santé</li> </ul> |  |   |
| <p><b>La Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie</b> est en charge d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs par la mise en œuvre des plans d'actions régionaux et nationaux et la déclinaison au sein des territoires, notamment les établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle se charge de coordonner les processus de contractualisation avec les établissements sanitaires et</p>  |  |   |

médico-sociaux, de veiller à leur cohérence, et de coordonner les procédures d'autorisations et d'appels à projets.

Elle s'organise autour de 3 pôles :

- pôle schémas et programmation
- pôle contractualisation
- pôle autorisations et appels à projets

#### Missions/Activités

Avec ses collaborateurs, le/la responsable de pôle a pour missions, de coordonner l'ensemble des processus de contractualisation avec les établissements de santé et médico-sociaux, et de veiller à la cohérence de ce dispositif contractuel avec :

- les objectifs stratégiques de l'ARS,
- le calendrier de l'agence (pilotage des agendas),
- les moyens opérationnels (maîtrise des outils méthodologiques et du système d'information dédié aux contrats ARS-établissements et au système d'information décisionnel de l'agence, organisation du cadrage des campagnes de contractualisations et de revues de contrats, accompagnement des négociateurs généralement issus des délégations territoriales, rationalisation et suivi des indicateurs d'évaluation),
- les enjeux budgétaires et financiers (lien contrats / allocation de ressources, lien avec les contrats de retour à l'équilibre gérés par la direction du financement, lien avec les contrats de territoires supports de coopérations territoriales)
- les coopérations territoriales (CPOM de territoires, conventions constitutives de groupements, etc).
- la production des contrats, avenants, révisions de CPOM. Ce pôle est en charge du pilotage visant à déployer le système E-Cars (application de gestion des CPOM actuellement déployée dans l'ensemble des ARS).

Il/elle a en charge la/le :

- Coordination régulière avec les responsables de pôles et médecins ou pharmaciens rattachés à la DCTP et aux autres directions métiers de l'Agence, en charge de thématiques transversales ou spécialisées à prendre en compte dans les processus de contractualisation des établissements avec l'Agence.
- Pilotage de réunions ou groupes de travail afférents à ces thématiques, à vocation interne à l'ARS (réunions de travail transversales) ou externes (groupes de travail notamment composés de représentants d'établissements, fédérations...).

#### Conditions particulières

Participation aux astreintes de l'agence

Déplacement dans l'ensemble de la région Bretagne.

#### Profil recherché

Le poste est ouvert aux :

- IASS HC
- attaché(e) principal (e )
- cadre CCN à partir du niveau 7
- contractuel(le) de droit public.

Peuvent postuler :

- les attachés principaux d'administration ou IASS HC
- les cadres CCN à partir du niveau 6 (selon profil et expérience)
- les contractuels de droit public.

| Compétences  |   |
|--------------|---|
| Savoir       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions et fonctionnement des services</li> <li>- Processus et circuit de prises de décision</li> <li>- Enjeux du secteur</li> </ul>  |
| Savoir-faire | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic, une analyse</li> <li>- Animer une équipe, maîtriser la technique de conduite de réunion</li> <li>- Avoir une vision anticipatrice</li> <li>- Réaliser un diagnostic, une analyse, proposer des arbitrages dans un contexte multi-factoriels et savoir les faire partager.</li> <li>- Créer et animer un réseau de partenaires.</li> <li>- Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle, animer une équipe, des réunions...</li> </ul> |
| Savoir-être  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens de la pédagogie, de l'écoute et du dialogue</li> <li>- Travailler en équipe et avoir le sens de la collégialité</li> <li>- Savoir déléguer, avoir une force de conviction.</li> <li>- Etre rapide, réactif et avoir l'esprit d'initiative</li> </ul>   |

|                                   |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Contact                           | ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr |
| Date limite de dépôt des CV et LM | 20 juillet 2018                       |